

FLASH INFOS

Commune de COURCY

Année 2018 n°247

Dans ce numéro :



Samedi 30 juin 2018, de 15h30 à 18h00

Nouvelles Activités Péricolaires

EXPOSITION SALLE DES FÊTES DE COURCY

Madame, monsieur,

Les NAP (Nouvelles Activités Péricolaires) proposées à vos enfants les mardi et jeudi à partir de 15h15, prennent fin cette année.

A cette occasion, j'organiserai avec mes collègues et tous les intervenants qui ont animé les ateliers pendant ces quatre années, une exposition ludique et participative qui aura lieu le 30 juin 2018 de 15h30 à 18h à la salle polyvalente de Courcy et sera suivie d'un moment convivial.

Pour cette manifestation, qui se doit d'être réussie et qui mettra à l'honneur les intervenants, votre aide sera la bienvenue. Une réunion d'information se déroulera prochaines, les informations vous parviendront par le biais des enfants. Je compte sur vous et je vous remercie par avance, je vous dit à bientôt.

La responsable du périscolaire. Chantal Guillaume



26, 27 et 28 mai 2018 :	Fête patronale
25 mai et 1er juin 2018 :	Accueil des nouveaux élèves à la maternelle à 17h30
13 juin 2018 :	Don du sang de 16h à 19h30 (Attention : salle Camille Claudel en face de la salle polyvalente)
22 juin 2018 :	Fêtes des écoles à la salle polyvalente
24 juin 2018 :	Spectacle GR

FETE PATRONALE

Programme :

Samedi 26 mai

Comme l'année passée, au vu du peu de participants au bal du samedi soir, la municipalité a souhaité annuler le bal et consacrer un temps de convivialité aux enfants du village (de 3 à 11 ans)

Ils sont attendus à 20h30 sur la place du village afin de participer à des petits jeux avec récompenses et récupérer des friandises.

Dimanche 27 mai

17h à 20h30 : Bal apéritif, animé par le groupe « La dent rose »

Lundi 28 mai

Concours de pétanque organisé par la municipalité :

13h30 à 14h00 : inscription

14h00 : début de la compétition

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de COURCY, BRIMONT, BERMERICOURT et LOIVRE

17h30 : Friandises et tickets de manège offerts et distribués aux enfants de la commune par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.



En raison de la fermeture du café, la buvette sera tenue par les bénévoles de l'Amicale Mermoz pendant la durée de la fête

INFOS PRATIQUES

Circulation

Cette année comme les années précédentes, un arrêté municipal règlemente la circulation au cœur du village. Certaines rues seront barrées du mardi 24 mai à 9 heures au mercredi 1er juin à 20 heures.

Arrêt du bus scolaire

Pendant toute la durée de la fête, l'arrêt du bus scolaire est transféré devant la Mairie.

Benne à verres

Merci d'en éviter l'utilisation pendant le séjour des forains en raison de la proximité de leurs installations et des difficultés de circulation. Une deuxième benne est à votre disposition à la cité de la verrerie.

Pétards

Afin d'éviter tous les risques et désagréments que peut susciter l'utilisation des pétards, la municipalité a décidé de les interdire.

Rappel

Pour des raisons de sécurité et particulièrement à l'intention des mineurs (non accompagnés), nous vous rappelons que la mairie demande aux forains de fermer leurs attractions à minuit.

Nous vous invitons à accompagner vos enfants sur la fête foraine.

Par ailleurs, nous rappelons que la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique.

Les travaux arrivent !!!
Rangements et nettoyages sont urgents.

*Toutefois, nous vous rappelons
qu'il est formellement interdit de brûler vos déchets quels qu'ils soient.*

La déchetterie est à votre disposition pour jeter tous vos déchets et nous vous en remercions

CAMBRIOLAGES

Plusieurs cambriolages et tentatives ont eu lieu récemment. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Une attention toute particulière est également demandée aux parents dont les enfants jouent en autonomie dans différents lieux du village ou se déplacent en vélo, trottinette..... Prudence et respect du matériel et des règles. Certains enfants ne connaissent pas et ne respectent pas les règles élémentaires du code de la route et se mettent en danger. Cette remarque concerne plus particulièrement les pré-adolescents qui défient les règles des « stop » et priorité.

Soyez vigilants !

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas trainer dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

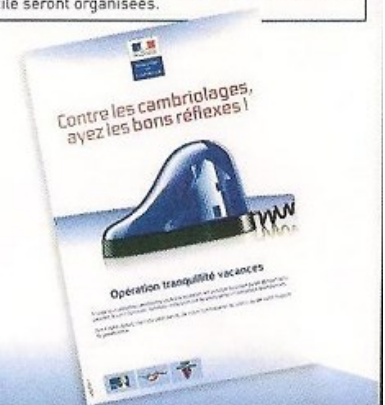
Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



TRAVAUX D'ETE et DECLARATION



Les beaux jours sont de retour et avec eux une irrésistible envie de faire des travaux.

Nous vous rappelons que toute construction ou modification touchant votre habitation, même limitée (garage-abri-voiture, clôture, pose de fenêtre de toit, rénovation de façade.....), nécessite un permis ou une déclaration de travaux.

Nous vous invitons donc à vous renseigner et à télécharger ou à prendre en mairie ces documents afin qu'ils soient étudiés par le service d'urbanisme.

CIVISME

Les beaux jours arrivent et nous incitent à ouvrir les fenêtres de nos habitations et à profiter du jardin. Les bruits de voisinage, tout particulièrement les aboiements intempestifs des chiens peuvent nuire à la qualité de vie des riverains. Chaque propriétaire est responsable des nuisances occasionnées par ses animaux

BRUITS DANS LES PROPRIETES PRIVEES

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareil bruyants, tels que tondeuse à gaz à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- * Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00,
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



La SNCF Réseau, propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, a prévu de réaliser des travaux de renouvellement des voies ferrées.

Ce chantier est prévu sur une période allant du 28 mai au 31 octobre 2018.

L'intervention sur la commune de Courcy est prévue entre le 30 juillet 2018 et 24 août 2018.

Ces travaux pourront avoir lieu de nuit et entraîneront des fortes nuisances sonores.

S'agissant de travaux itinérants et mobiles, un même chantier ne se trouvera jamais plus d'une nuit devant les mêmes habitations.

La municipalité ne peut qu'autoriser ces travaux permettant la sécurisation et la pérennisation de la ligne Reims-Laon, nous vous tiendrons au courant des dates plus précises d'intervention